

AFFECTATION DANS LES FORMATIONS INTER-ACADEMIQUES ILE-DE-FRANCE

7

Certaines formations professionnelles ou technologiques rares ne sont pas offertes dans toutes les académies franciliennes. D'autres, implantées dans chacune des académies sont parfois difficilement accessibles aux élèves. Il est alors plus aisé de se rendre dans l'académie voisine. Pour ces raisons, les trois académies d'Ile-de-France ouvrent certaines formations aux élèves des deux autres académies.

Il est conseillé aux élèves de l'académie de Créteil de formuler au moins 1 vœu sur l'académie.

FORMATION INTER-ACADEMIQUES DE PARIS ACCESSIBLES AUX ELEVES DE CRETEIL

(cf. fiche 7-1)

Seules les formations inter-académiques et les cas de déménagements avec justificatifs sont traités par les services départementaux parisiens.



Aucune autre formation académique parisienne n'est ouverte aux élèves de l'académie de Créteil et les candidatures ne doivent pas être saisies dans AFFELNET ni faire l'objet d'un envoi de dossiers au rectorat de Paris.

Tout dossier parvenu au rectorat de Paris sera systématiquement renvoyé à la DSDEN d'origine.

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

FORMATION INTER-ACADEMIQUES DE PARIS ACCESSIBLES AUX ELEVES DE CRETEIL

cf.
calendrier
de
l'académie
de Paris

Demande d'accès à AFFELMAP et saisie des vœux sur l'académie de Paris (cf. fiche 7-5)

- se connecter directement à AFFELMAP <http://AFFELMAP.orion.education.fr/>
- cliquer sur l'académie de Paris sur la carte AFFELMAP
- remplir le formulaire de demande d'accès en ligne

Dès que la demande d'accès est validée, l'établissement d'origine reçoit automatiquement un mot de passe par mail, lui permettant la connexion et la saisie des vœux sur l'application AFFELNET de Paris.

du 09 mai
au 14 juin

Saisie sur l'application AFFELNET Créteil d'un vœu de recensement « formation inter-académique Paris »

- Ce vœu de recensement doit être éventuellement saisi en dernier vœu des demandes exprimées sur l'académie de Créteil.

Impression du relevé de saisie informatique

- L'établissement d'origine doit remettre aux représentants légaux le relevé informatique de saisie des vœux, qu'ils doivent **impérativement signer**.

PROCEDURE AU NIVEAU DES REPRESENTANTS LEGAUX

FORMATION INTER-ACADEMIQUES DE PARIS ACCESSIBLES AUX ELEVES DE CRETEIL

Les représentants légaux doivent envoyer l'original du dossier d'admission, accompagné du relevé de saisie informatique des vœux signé au :

Rectorat de l'Académie de Paris
DVE- Service des Lycées
12, boulevard d'Indochine – 75019 PARIS

FORMATIONS INTER-ACADEMIQUES DE VERSAILLES ACCESSIBLES AUX ELEVES DE CRETEIL

(cf. fiche 7-2)

PROCEDURE AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE

FORMATIONS INTER-ACADEMIQUES DE VERSAILLES ACCESSIBLES AUX ELEVES DE CRETEIL

cf.
calendrier
de
l'académie
de
Versailles

Demande d'accès à AFFELMAP sur l'académie de Versailles

- se connecter directement à AFFELMAP <http://www.ac-versailles.fr/public/AFFELNET>
- se rendre dans la rubrique « obtention des paramètres de connexion »
- cliquer sur « accéder au formulaire »
- saisir sa demande d'accès à AFFELMAP

Dès que la demande d'accès est validée, l'établissement d'origine reçoit automatiquement un mot de passe par mël, lui permettant la connexion et la saisie des vœux sur l'application AFFELNET de Versailles.

cf.
calendrier
de
l'académie
de Versailles

Saisie des vœux sur l'académie de Versailles via AFFELMAP (cf. fiche 7-5)

- se connecter à AFFELMAP <http://AFFELMAP.orion.education.fr/>
- cliquer sur l'académie de Versailles sur la carte AFFELMAP pour accéder à la saisie des vœux sur l'application AFFELNET de Versailles.

du 09 mai
au 14 juin

Saisie sur l'application AFFELNET Créteil d'un vœu de recensement « formation inter-académique Versailles »

- Ce vœu de recensement doit être éventuellement saisi en dernier vœu des demandes exprimées sur l'académie de Créteil.

Impression du relevé de saisie informatique

- L'établissement d'origine doit remettre aux représentants légaux le relevé informatique de saisie des vœux, qu'ils doivent **impérativement signer**.

CAS PARTICULIER DES FORMATIONS INTER-ACADEMIQUES SOUMISES A PASSPRO

Certaines formations ouvertes à l'inter-académique sont soumises à des entretiens d'information. (cf. fiche 1)

Ces formations sont mentionnées dans les listes des formations inter-académiques de Paris et Versailles. (cf. fiches 7-1 / 7-2)

Pour inscrire un élève de votre établissement qui souhaiterait postuler pour une formation Passpro dans une autre académie d'Ile-de-France, vous devrez remplir le formulaire en ligne du site de l'académie d'accueil et suivre la procédure et le calendrier de l'académie :

- Pour une demande sur Paris : <http://www.ac-paris.fr/portail/passpro>
- Pour une demande sur Versailles : <http://www.ac-versailles.fr/public/passpro>